

COORDINATEUR.RICE DE PARCOURS INTENSIFS

Présentation de la structure :

PARTAGE 94 est une association loi 1901 porteuse d'un dispositif d'appui à la coordination (DAC) issu de la fusion d'un réseau de santé tri-thématique et de 3 dispositifs MAIA.

Ce dispositif accompagne les personnes en situation complexe, en évaluant à leur domicile leurs besoins médicaux, sociaux, psychologiques et environnementaux, en organisant et planifiant leur parcours de santé, lui offrant ainsi une réponse adaptée à ses besoins.

Ce dispositif appuie les professionnels du cercle de soins dans leurs actions, grâce à la construction de réponses partagées et à la coordination de leurs interventions.

Le DAC peut proposer des actions de formation pour les professionnels et des ateliers pour les aidants.

Le DAC 94 Est est constitué d'une équipe pluri professionnelle de 26 salariés répartis entre une équipe de coordination (médecins, infirmières, coordinateurs de parcours intensifs, psychologue, ergothérapeute, secrétaires), une équipe administrative et une équipe d'animation territoriale (responsable, chef de projet...). Son territoire d'intervention est de 29 communes (territoire de coordination 94 Est).

L'équipe est placée sous la responsabilité du directeur qui agit par délégation du bureau de l'association.

Rattachement hiérarchique :

Responsable d'équipe par délégation du Responsable médical

Missions :

Le coordinateur de parcours intensifs est une évolution de la fonction de gestionnaire de cas suite à la création des Dispositifs d'Appui à la Coordination de loi OTSS 2019.

Il a pour mission de proposer un suivi intensif de la personne en perte d'autonomie fonctionnelle et/ou décisionnelle, en « situation complexe » (ressentie par le professionnel) et présentant des problématiques d'ordre plurifactoriel médico-psycho-social.

La population accompagnée peut être variée (polyvalence du DAC) ; le coordinateur de parcours intensifs peut s'appuyer sur l'expertise de l'équipe du DAC (médecin, IDE, ...) et des partenaires sur le territoire.

Il réalise au domicile une évaluation multidimensionnelle des besoins de la personne. Il élabore avec la personne, son entourage et les professionnels de son cercle de soins un plan personnalisé de coordination en santé (PPCS) en tenant compte des évaluations et interventions professionnelles déjà en place.

Il assure une coordination téléphonique et physique des situations, réalise des visites à domicile aussi souvent que nécessaire et des accompagnements physiques en cas de nécessité.

Il s'assure de la mise en place des aides et des soins les plus adaptés ainsi que des démarches nécessaires pour l'admission aux services définis et leur réalisation.

Les interventions du coordinateur de parcours intensif se font en concertation étroite avec les professionnels qui interviennent dans la prise en charge de la personne et sur lesquels il s'appuiera lorsque le relai pourra être envisagé.

En accord avec l'Agence Régionale de Santé, il assure le suivi intensif d'au plus 40 situations en file active, et de durée variable selon les besoins identifiés. Son territoire d'intervention couvre les 29 du territoire d'intervention du DAC, dans une logique de proximité partenariale.

Il actualise et s'assure de la bonne tenue des dossiers informatisés des patients et au respect des règles existantes en la matière.

Il participe à la démarche globale d'intégration en faisant remonter auprès de l'équipe d'animation territoriale les informations sur les dysfonctionnements et manques rencontrés sur le territoire afin que celles-ci soient travaillées, ainsi que les solutions trouvées (temporaires et pérennes).

En tant que salarié de l'association PARTAGE 94, il participe à la vie d'équipe. Il peut contribuer aux actions d'animation du territoire mises en place, en lien avec le pôle dédié, sans que cela impacte sa mission première de coordination des parcours.

Cette liste de missions n'est pas exhaustive.

Profil et compétences requises :

- Formation d'auxiliaire médical (infirmier, ergothérapeute, psychomotricien...), psychologue ou diplôme du travail social de niveau II (assistant service social, conseiller en économie sociale et familiale...)
- Expérience professionnelle dans l'accompagnement à la personne
- Connaissance sur la personne âgée et/ou sur la personne en situation de handicap
- Connaissance de l'organisation du tissu sanitaire, social et médico-social
- Capacité à travailler en partenariat, faire preuve de diplomatie, aptitude à communiquer à l'écrit et à l'oral
- Maîtrise de la bureautique (Word, Excel, PowerPoint) et intérêt pour l'outil informatique
- Permis B, déplacements fréquents sur le territoire de coordination 94 Est

Condition d'exercice :

Le coordinateur de parcours intensif devra avoir suivi ou s'engager à suivre la formation spécifique, prise en charge financièrement et à valider dans les 3 ans qui suivent la prise de poste.

Informations pratiques et candidature

- Poste basé à Créteil
- Déplacements à prévoir dans l'Est du Val de Marne
- Rémunération suivant CCN51 -à partir de 2500€ brut mensuel, variable suivant ancienneté, pour un temps plein de 35 heures hebdomadaires
- Contrat à durée indéterminé, période d'essai de 2 mois non renouvelable
- Poste à pouvoir dès que possible
- Envoyer lettre de motivation et CV par courriel : direction@dac94est.fr